

Annonce légale

PUBLICATION 22/04/2025
SUPPORT mesinfos.fr/affichesparisiennes
DEPARTEMENT 75-Paris

RÉFÉRENCE L25652902

LBPAM ISR ACTIONS MONDE

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 36, quai Henri IV, 75004 PARIS
R.C.S. : PARIS B 337 878 375

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société susvisée sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, 36, quai Henri IV, 75004 Paris, le 7 mai 2025 à 9h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1	Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes
2	Examen et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2024 - Affectation des sommes distribuables
3	Approbation des opérations et conventions visées au rapport spécial établi par le commissaire aux comptes, en application de l'article L 225-38 du Code de Commerce
4	Constatation de l'échéance du mandat de La Banque Postale, administrateur
5	Nomination de M. Pierre ERNST en qualité d'administrateur
6	Délégation de pouvoirs pour les formalités

Il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré au moins précédant la date de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, CACEIS Corporate Trust, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité. L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Dans l'hypothèse où ils ne pourraient assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit donner procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou leur partenaire pacsé ;
- soit adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- soit voter par correspondance.

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration peut être adressé aux actionnaires à leur demande. Cette demande devra parvenir au siège social de la société six jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée sur justification par le demandeur de sa qualité d'actionnaire.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration.



Lien de publication

annonces.mesinfos.fr/annonce-legale-c51f95cd902e74c86a7ae38fc6cee383c7d6b51f.html